



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 122520

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les retards constatés dans le passage de l'examen du permis de conduire dans le département de la Seine-Maritime. Le permis de conduire est aujourd'hui un outil indispensable à l'intégration dans le monde du travail. C'est pourquoi des mesures favorisant l'accès des jeunes au permis de conduire ont été prises (permis à un euro, conduite accompagnée...). Or le nombre insuffisant d'examineurs entraîne des retards importants pour la présentation aux examens des candidats. En effet, si les élèves inscrits pour la première fois sont prioritaires par rapport aux autres, il reste néanmoins qu'ils doivent attendre entre trois et six mois. Quant aux autres élèves, ils doivent patienter entre six et dix mois, ce qui est extrêmement long. Ce phénomène pourrait même s'aggraver avec la nouvelle réforme annoncée. Afin de ne pas augmenter le coût de cette formation, qui est prolongée de fait en pareil cas, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer le fonctionnement de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122520

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3913